



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 avril 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27 mars 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 11 avril 2008

**Convention de répartition des charges collectives de chauffage entre  
la Ville de Niort et Habitat Sud Deux-Sèvres**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Anne LABBE donne pouvoir à Amaury BREUILLE - Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER - Françoise BILLY donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Blanche BAMANA donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Nathalie BEGUIER - Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Nicolas MARJAULT -

***Conseillers :***

Mlle Julie BIRET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2008**

DELIBERATION D20080112

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort est propriétaire de locaux situés aux numéros 2 et 4 place Jacques de Liniers inclus dans un ensemble immobilier organisé en copropriété avec Habitat Sud Deux-Sèvres. L'installation de chauffage gaz est commune et gérée par ce dernier.

Le premier lot est occupé par l'association UNAFAM et le deuxième le sera par une antenne du Centre Socioculturel Centre-Ville compte-tenu des problèmes sociaux rencontrés dans le quartier.

Conformément au règlement de copropriété en date du 21 octobre 1986 fixant les règles nécessaires à la bonne administration de l'immeuble, à son entretien et à la participation de chaque propriétaire au paiement des charges, il y a lieu d'effectuer la répartition des consommations de chauffage (P1), de la maintenance de l'installation (P2) et des charges de gros entretien non récupérable (P3).

Je vous propose d'apporter une suite favorable à la convention de répartition de ces charges proposée par Habitat Sud Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**